



PRÉFET DE LA RÉGION AUVERGNE

**DIRECTION REGIONALE DES  
AFFAIRES CULTURELLES**

Clermont-Ferrand, le 2 avril 2015

**NOTE A MONSIEUR LE PREFET**

Je vous prie de trouver ci-après le diagnostic territorial réalisé par la DRAC Auvergne dans le cadre de la préparation de la réorganisation des services régionaux de l'Etat.

Anne MATHERON  
Directrice régionale  
des affaires culturelles d'Auvergne

# **Diagnostic territorial relatif à la réorganisation des services régionaux**

## **DRAC AUVERGNE**

### **1- LE TERRITOIRE**

#### **a. Caractéristiques clés, forces et faiblesses**

L'Auvergne, territoire de moyenne montagne, offre de grands paysages réputés pour leur beauté et leur variété, ainsi qu'un patrimoine naturel, bâti et vernaculaire remarquablement préservé. Ces caractéristiques expliquent à la fois l'important attrait touristique, mais également les difficultés de transports qui marquent ce territoire.

Cette géographie particulière du territoire, son relatif enclavement par le handicap des distances et le manque de grands équipements de transports, cumulés avec des indicateurs économiques et démographiques peu favorables, posent de façon cruciale la question de l'égalité d'accès à la culture, dans une région par ailleurs encore en voie de développement en matière de politiques culturelles, notamment pour la création artistique, en dehors de la métropole clermontoise.

La DRAC doit donc veiller à ne pas laisser s'installer des "zones blanches" essentiellement dans les zones rurales, tout en accompagnant le dynamisme du développement de la métropole clermontoise et des villes moyennes (Vichy, Montluçon, Moulins, Aurillac, le Puy) dont l'attractivité repose beaucoup sur les politiques culturelles.

Cet objectif nécessite pour l'ensemble des services de la Drac, des chefs de services aux secrétaires-assistants, une constante proximité du terrain pour apporter expertise et conseil, et assurer l'accompagnement, parfois l'initiative de l'Etat. ***Cette implication de la DRAC est la plupart du temps déterminante pour les collectivités et les acteurs culturels du territoire, dans le processus de décision pour l'implantation et le choix du projet artistique, qu'il s'agisse de formation, de création ou de diffusion.***

**L'Auvergne est riche d'un patrimoine structurant et particulièrement identitaire**, avec des villes et des villages qui participent de la qualité du paysage naturel et urbain. Cette richesse mobilise la vigilance et le conseil des chefs de STAPs, qui délivrent plus de 12 000 avis simples et conformes sur les travaux en espaces protégés, essentiels face à une absence de politique d'aménagement de la part des petites collectivités qui peinent à mettre en œuvre des règlements d'urbanisme.

C'est également la région qui a la plus importante proportion de monuments historiques par nombre d'habitants (5 % du total national). Elle vient en 8<sup>ème</sup> position pour ce qui est du nombre des édifices protégés au titre des monuments historiques (2150).

La renommée importante de ses monuments, leur inscription souvent forte dans des paysages exceptionnels, est pour l'Auvergne un levier économique majeur, à la fois dans le développement de l'économie touristique avec 8,3 % du PIB et le secteur du BTP.

**La faiblesse principale du patrimoine protégé auvergnat** est qu'il atteint une période critique en raison de l'abandon du patrimoine par décroissance démographique et par manque de moyens, et il se dégrade avec des conditions climatiques et géologiques difficiles, laissant aujourd'hui de grands ensembles patrimoniaux désaffectés .

***Ce moment critique rend la présence des services de la DRAC décidément stratégique pour l'accompagnement des petites collectivités et propriétaires privés, pour effectuer des choix dans les restaurations à opérer, pour l'instruction scientifique et technique et budgétaire des dossiers, en assurant l'effet de levier de l'action de la DRAC pour l'activité économique et le pilotage de proximité.***

**Dans le domaine des musées**, le département de l'Allier est le plus dynamique de la Région par les

actions conjuguées du CNCS et du Musée Anne de Beaujeu / Maison Martin à Moulins, du Mupop à Montluçon. La réussite du CNCS de Moulins (80 000 visiteurs par an) joue un rôle moteur dans un contexte muséal régional plutôt morose.

Parmi les 32 « Musées de France », une quinzaine ont une politique active en matière d'expositions, d'acquisitions et de conservation. Cependant on observe pour les musées de société (41 % des musées de France), une dégradation de la situation depuis une dizaine d'années (muséographie vieillotte, absence de projets, désintérêt de la tutelle, perte de moyens...). L'absence de conservation départementale fait cruellement défaut pour les petites structures.

Le patrimoine archéologique de chaque département, très riche, possède ses spécificités, qui nécessitent des compétences scientifiques diverses chez les agents du SRA. **La stratégie régionale d'archéologie programmée** se décline selon plusieurs axes : finaliser les recherches de ces dernières années (fouilles sur les sites gaulois de Gergovie, Gondole et Corent, atlas topographique de *Augustonemetum*/Clermont-Ferrand, recherches sur le Paléolithique...) en publiant les résultats pour la communauté scientifique comme pour le grand public, maintenir des chantiers de haut niveau qui participent à la formation des jeunes chercheurs, développer de nouvelles recherches.

**L'archéologie préventive**, bien développée du fait d'une carte archéologique souvent citée en exemple à l'échelon national pour sa gestion, est cependant confrontée à un contexte économique fragile qui fait que les enjeux d'implantations d'entreprises et d'ouverture de chantiers ont tendance à primer sur toute autre considération (moyennes sur 5 ans : nombre de saisines du SRA : 800/an, prescriptions de diagnostic : 100/an, prescriptions de fouilles préventives : 18/an)

**La politique du livre et de la lecture** s'appuie essentiellement sur le réseau des **médiathèques** qui sont les nouvelles "maisons de la Culture", véritables outils de démocratisation culturelle permettant, outre la conservation du patrimoine écrit, une réelle possibilité de diffusion de la culture sous toutes ses formes, par la diffusion numérique mais aussi l'accueil de manifestations vivantes. Le programme d'équipement de la région en médiathèques (200 actuellement) devrait reprendre dans les années à venir pour combler le déficit structurel de l'Auvergne avec, à Clermont-Ferrand, un projet de nouvelle médiathèque départementale et un projet de médiathèque métropolitaine de centre ville. La vitalité de l'Association des Bibliothécaires de France en Auvergne, les Plans départementaux de lecture publique et les Contrats Territoire Lecture permettent de développer ces politiques sur les territoires les plus éloignés où l'on constate la fermeture des librairies (47 librairies en Auvergne) et un faible nombre de maisons d'éditions (56).

Dans le domaine du **cinéma**, "Sauve Qui Peut le Court à Clermont-Ferrand" est le Festival international du court-métrage le plus important en Europe. Il s'impose comme un outil véritablement structurant sur le territoire pour le marché du film et de la production cinématographique, l'éducation artistique et culturelle, la formation des acteurs de l'éducation à l'image et la diffusion culturelle. Le réseau des 23 cinémas Arts et essai et les associations de projections itinérantes sont également performants.

**La région a porté un important programme d'équipement haut débit qui pourrait permettre de pallier certains problèmes d'accessibilité culturelle. La DRAC devra soutenir via les industries culturelles et le numérique un programme d'appropriation des usages et de contenus. Le pôle de Clermont-Ferrand de la DRAC de la grande région devra alors développer les compétences d'évaluation, de droit du numérique, droit d'auteur et conseils juridiques pour les associations.**

Dans le domaine des **arts plastiques**, l'Auvergne bénéficie de trois institutions "labellisées" : le Fonds régional d'art contemporain (FRAC), le Centre d'art contemporain (CAC) *Creux de l'Enfer* à Thiers et l'École supérieure d'art de Clermont-Communauté qui constitue un vivier important et dynamique de jeunes artistes. Le FRAC a une politique de diffusion hors les murs plus volontaire que celle affichée par la moyenne nationale des FRAC. Il y a peu de structures commerciales et institutionnelles d'art contemporain, à l'échelle d'une métropole. La Drac Auvergne s'est saisie de l'opportunité des dispositifs de la commande publique pour répondre à des demandes d'art contemporain émanant de territoires ruraux éloignés et de résidences d'artistes, particulièrement nombreuses en Auvergne aujourd'hui. A déplorer cependant la difficulté à faire appliquer la loi du 1 % artistique par les diverses collectivités territoriales cependant tenues de le faire.

Pour **la musique et la danse** il faut noter la richesse du réseau des musiques traditionnelles avec la seule association en France labellisée UNESCO (l'AMTA - Agence des Musiques Traditionnelles en Auvergne) et une montée en puissance de la création dans tous les champs des musiques actuelles. Mais il y a une réelle pénurie en équipements structurants : deux scènes de musiques actuelles (SMAC) à Clermont-Ferrand et à Montluçon, un Orchestre régional, et deux Scènes conventionnée pour la musique. L'Auvergne est une terre de festivals pendant la période estivale et porte deux festivals à rayonnement international : Musiques démesurées et Festival de la Chaise-Dieu. Pour la DRAC, il s'agit d'inciter à la mise en place d'un schéma territorial de diffusion et de soutenir une programmation sur le champ des esthétiques plus difficiles (jazz, musique contemporaine, musiques du monde, musique électronique). Il convient de signaler que l'Auvergne est une des rares régions à ne pas bénéficier d'un pôle d'enseignement supérieur pour la musique ou la danse. Cette carence renforce la paupérisation du milieu musical sur ce territoire.

Avec un Centre dramatique national à Montluçon, labellisé parmi les derniers en 1993, une scène nationale à Clermont-Ferrand créée en 1997 mais qui ne dispose pas encore d'un lieu dédié, un Centre national des arts de la rue, l'Auvergne compte **trois équipements structurants labellisés en diffusion/création**, dont la qualité artistique, la fréquentation et la notoriété n'ont pas été démentis en 2014. Ces équipements ont joué un rôle important depuis 10 ans dans le renouveau de la création artistique en région. L'Auvergne compte aujourd'hui **130 compagnies de théâtre, cirque et arts de rue**, parmi lesquelles certaines sont repérées au plan national. La région accueille également le plus grand festival international de théâtre de rue à Aurillac, depuis 30 ans.

***Pour la création artistique et la diffusion des œuvres, le soutien de la DRAC reste déterminant pour initier et co-construire avec les collectivités le travail de soutien aux artistes présents sur les territoires, afin de renforcer la diffusion artistique et la circulation des créations, malgré le manque d'équipements constaté.***

La politique volontariste d'**éducation artistique et culturelle** de la DRAC a concerné, en 2014, 43,90% des enfants et adolescents en Auvergne. Elle fait l'objet d'une co-construction forte avec l'Education Nationale et la DRAAF (lycées agricoles). Les Projets Culturels de Territoires, les projets fédérateurs et les résidences territoriales d'artistes sont les leviers d'action privilégiés sur les territoires éloignés de la culture, notamment en milieu rural et dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville. Les équipements culturels labellisés sont sollicités pour intervenir dans cette politique de rencontre des jeunes avec la création artistique vecteur de citoyenneté.

### **b. Grands projets structurants**

La DRAC soutient de grands projets structurants dans les domaines **patrimonial** : label Unesco de la chaîne des Puys, le site archéologique de Gergovie, l'aménagement d'un Centre de Conservation et d'Etudes archéologiques aux Martres-de-Veyre, le Temple de Mercure, le classement du site et du viaduc de Garabit, le Parc Naturel Régional de l'Aubrac, la mise en réseau des communes avec le label Petites Cités de Caractère qui concourent à sauver les centres bourgs.

La DRAC accompagnera également la restructuration du quartier Croix-de-Neyrat à Clermont-Ferrand, autour de l'ouverture de la nouvelle Ecole d'architecture en septembre 2015, l'extension des archives départementales et la réalisation de la médiathèque.

De nombreux projets de **médiathèques** sont par ailleurs en cours ou proposés à la programmation de la DGD - Concours Particulier des Bibliothèques : Clermont agglomération, Lezoux, Riom, la Chaise-Dieu en autres.

Dans le cadre du nouveau **CPER** sont soutenues la réhabilitation du musée Crozatier au Puy-en-Velay, du site de la Chaise-Dieu, du Parc des Sources de Vichy, du site de Saint-Géraud à Aurillac et la construction de la Scène nationale à Clermont-Ferrand.

## **2- LES ORGANISATIONS**

### **a. Enjeux des politiques publiques et priorités**

Dans le contexte des compétences partagées et des cofinancements de la culture, on constate aujourd'hui au mieux une stabilisation, voire des diminutions car certaines collectivités commencent à répercuter la baisse des dotations de l'Etat sur la culture (jusqu'à -15%).

**La Ville et l'agglomération de Clermont-Ferrand** ont décidé de placer la culture au centre de leur projet : cette orientation s'est matérialisée par la création d'équipements de premier plan : la Coopérative de Mai (musiques actuelles), l'École Supérieure d'Art Clermont Métropole, la Jetée (Festival du Court métrage) et, de nouvelles réalisations d'ampleur avec les projets du futur lieu dédié à la Comédie de Clermont-Ferrand (scène nationale dans le CPER), de la médiathèque communautaire, de la nouvelle école d'Architecture, ainsi qu'un programme pluri-annuel pour les monuments historiques. La Ville prend également rang comme prochaine Capitale européenne de la Culture.

Parmi les **105 EPCI** (7 communautés d'agglomération et 98 communautés de communes) de la région Auvergne, 85% ont choisi une compétence concernant la Culture. On constate dans les initiatives culturelles une montée en puissance de la mutualisation à l'échelle intercommunale, notamment pour les Villes et Pays d'Art et d'Histoire, la lecture publique avec la construction des médiathèques, les enseignements artistiques et l'animation culturelle.

**Les départements**, essentiellement ruraux, se sont historiquement concentrés sur leurs missions de solidarité et interviennent à des niveaux très faibles sur les projets culturels (de 5 à 15%). Certains départements soutiennent plus clairement la politique patrimoniale (archéologie dans l'Allier et le Puy-de-Dôme, Monuments historiques et vernaculaire dans l'Allier et la Haute-Loire, toitures en lauzes dans le Cantal avec la Fondation du Patrimoine). Une convention pluripartite a été signée avec le département du Cantal pour l'ensemble des champs artistiques et culturels. Il convient de souligner l'importance des associations départementales Musiques et Danses, dans le Cantal et la Haute-Loire, réels outils de développement culturel.

**Le Conseil Régional d'Auvergne** est celui qui attribue le moins de crédits en euros par habitant pour la culture. Il concentre son implication sur les grandes institutions (FRAC, Orchestre d'Auvergne, le Château de Randan dont il est propriétaire) et sur les grands établissements labellisés par l'Etat. Il a du mal à financer la restauration du patrimoine, marque le pas sur le soutien à la création du spectacle vivant, est absent du soutien aux artistes plasticiens, ne subventionne que les projets «historiques» portés par les villes ; la question des enseignements artistiques n'apparaît pas dans ses problématiques.

***A noter pour l'ensemble des collectivités l'effet de levier des conventions pluri-annuelles, parfois multi-partites, initiées par la DRAC pour le développement culturel : le Pacte Culture à Clermont-Ferrand engageant le maintien sur 3 ans des crédits consacrés à la culture (également à l'étude à Thiers, Moulins et Aurillac), la contribution de la DRAC aux contrats de ville, les conventions Villes et Pays d'Art et d'Histoire, les Conventions de développement culturel renouvelées dans le Cantal et en projet dans l'Allier, les Contrats Territoires Lectures, que la Drac entend continuer de développer comme outils structurants des territoires.***

#### **b. Une organisation de la DRAC mieux intégrée en 3 pôles**

**Un nouvel organigramme fonctionnel** a été mis en place au cours du 1<sup>er</sup> trimestre 2015 :

- **un secrétariat général** (13 ETP) chargé de l'ensemble des fonctions supports et organisé en 2 pôles : le pôle affaires financières et juridiques, le pôle ressources humaines et moyens,
- **un pôle patrimoine** (54,5 ETP), avec une **chaîne patrimoniale réorganisée**, constitué d'une Conservation Régionale des Monuments Historiques, d'un Service Régional de l'Archéologie, de quatre Services Territoriaux de l'Architecture et du Patrimoine, du Service des musées et enfin du Service chargé du patrimoine linguistique, des archives et des célébrations
- **un pôle création artistique et développement culturel** (11 ETP) constitué des services Théâtre – cirque - arts de la rue, Education Artistique et Culturelle, Licences d'entrepreneurs de spectacles, Musiques et danses, Arts plastiques, Livre - lecture - cinéma

**Le pôle de direction**, transversal aux 3 autres pôles, comprend la directrice, le directeur-adjoint et la secrétaire générale ; le secrétariat de direction est mutualisé auprès de ces 3 fonctions.

Cette réorganisation vise à une meilleure intégration des fonctions et un équilibre fonctionnel entre les 3 pôles. Elle a permis d'identifier un manque de technicien indispensable à l'exercice du Contrôle Scientifique et Technique de l'Etat (CST).

## **Une qualité d'expertise de la DRAC reconnue.**

Très pertinente dans le domaine administratif et la gestion des crédits grâce à la continuité des équipes administratives en place, la DRAC dispose également des effectifs d'inspecteurs-conseillers de la création et de l'action culturelle (ICCEAC) qui lui permettent d'assurer les expertises artistiques dans l'essentiel des disciplines. ***On peut cependant constater certaines expertises manquantes, comme l'ethnologie, l'action territoriale (dont la Politique de la Ville), le cinéma (domaine actuellement rattaché au Livre - lecture), le numérique. Deux missions d'expertise touchant aux musées et aux arts plastiques, habituellement distinctes, sont exercées en DRAC Auvergne par un seul ETP.***

Le dynamisme de la CRMH et la pertinence sur le plan scientifique du SRA sont reconnus et doivent être associés à l'expertise administrative, budgétaire et juridique du Secrétariat général (cf ci-après) afin de pleinement contribuer à la stratégie territoriale de la DRAC.

Enfin les STAPs, U.T. de la DRAC et véritables ancrages territoriaux, sont des acteurs fortement impliqués dans les outils de programmation du patrimoine bâti et très mobilisés en matière d'urbanisme, de qualité architecturale et de protection des paysages auvergnats. Très identifiés sur l'ensemble des communes, ils sont au cœur de la réflexion de leur développement (PLU, AVAP...), associant toutes les politiques transversales de la DRAC dans la région.

***L'indispensable collégialité des missions des STAPs, de la CRMH et du SRA implique une proximité forte entre les services à la fois dans l'harmonisation des avis de l'Etat et dans le suivi du CST sur l'Auvergne. La reconstitution de la chaîne patrimoniale au sein du nouvel organigramme permet de disposer aujourd'hui d'un pôle fort et très performant dans le domaine du patrimoine et de l'aménagement du territoire.***

***Enfin, les missions exercées par les services de la Drac impliquent une réelle présence physique sur le territoire, d'autant plus importante dans des communes rurales souvent isolées où la relation humaine est un facteur essentiel dans l'acceptation d'une politique publique en faveur du patrimoine et la mise en œuvre de réelles politiques de création, de diffusion et d'éducation artistiques et culturelles.***

### **c. Les différentes fonctions exercées**

**Les fonctions stratégiques et de gouvernance** sont centralisées au sein du pôle de direction (DRAC, DRAC adjoint, Secrétaire général) qui pilote l'ensemble des services composant la Direction régionale (82 ETP), y compris les STAPs – Services territoriaux de l'architecture et du patrimoine installés dans chaque département. Les chefs de services sont associés au quotidien aux expertises requises dans une relation de proximité avec la direction, et dans le cadre de réunions hebdomadaires des chefs de service.

**Les fonctions support** ont été intégralement centralisées au sein du Secrétariat général (13 ETP) dans le cadre de la réorganisation des services en 2011, qui a recherché la professionnalisation et la sécurisation des actes budgétaires, comptables, administratifs et juridiques de la Drac : création d'une cellule marchés publics et d'une cellule juridique, centralisation de la fonction achats notamment.

Le secrétariat général est aujourd'hui organisé en deux pôles : le pôle Moyens généraux regroupe le Service RH (RH de proximité, congés, absences, formation) et les services logistique (achats, informatique, véhicules, entretien des locaux, conseiller de prévention, documentation...) ; le pôle Affaires financières et juridiques comprend la cellule budgétaire et comptable, le service marchés publics et l'expertise juridique. Un ETP est par ailleurs consacré à la communication externe, en lien avec le service communication de la Préfecture : site web, organisation des événements nationaux, sollicitations externes.

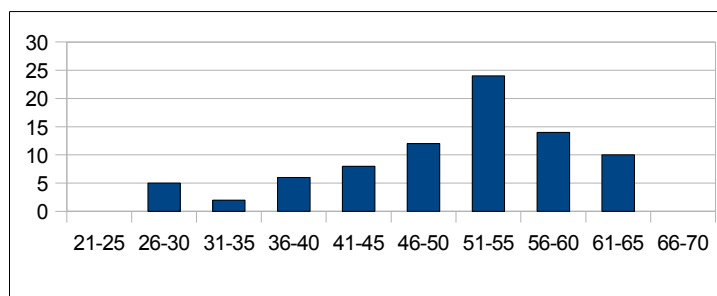
Dans l'ensemble des services de la Drac, les assistants, gestionnaires, techniciens, secrétaires, assurent au quotidien, sous l'autorité des chefs de services, les **fonctions de proximité** auprès des interlocuteurs de la Drac, auprès desquels ils sont les premières sources d'expertise, de conseil et d'accompagnement. Ces fonctions occupent l'essentiel de leur activité et sont exercées pour nombre d'entre eux sur le terrain.

### **3- LES RESSOURCES**

#### **a. Enjeux RH**

La DRAC Auvergne compte 82,4 ETP avec un plafond d'emplois de 82 ETP. La DRAC a perdu en 7 ans 11 ETP soit 12% de ses emplois. Les gains organisationnels ont aujourd'hui atteint leurs limites.

La moyenne d'âge des agents de la DRAC est de 50 ans et 3 mois et devrait encore croître pendant quelques années. 58 % des agents ont plus de 50 ans. Dans les 5 prochaines années, 20% des agents partiront en retraite. Cette situation pose le problème de la transmission des compétences, souvent fondées sur l'expérience des agents.



**Les agents de la DRAC sont à 44% des catégories A, qui interviennent dans des domaines particuliers avec des compétences rares : chercheurs en archéologie, conservateurs, ingénieurs ou techniciens du patrimoine, architectes-urbanistes de l'Etat, inspecteurs-conseillers de la création, des enseignements artistiques et de l'action culturelle. Des tensions sont prévisibles à moyen terme sur le remplacement de certaines de ces compétences à la faveur de départs en retraite, notamment pour l'archéologie.**

L'évolution des emplois montre une disparition progressive des postes de C, les cadres réalisant désormais de nombreuses tâches administratives par eux-mêmes et les besoins se déplaçant vers l'instruction technique de dossiers (emplois B).

#### **b. Enjeux immobiliers**

La DRAC a rationalisé son parc immobilier dans le cadre du SPSI régional en abandonnant la totalité des locations privées, en rapprochant les services et en améliorant le ratio ETP / surfaces. Les implantations sont aujourd'hui les suivantes :

- STAP de l'Allier accueilli dans les bâtiments occupés par la Préfecture, propriété CG
- STAP du Cantal propriété Etat – Ministère de la Culture
- STAP de la Haute-Loire accueilli dans les bâtiments de la DDT
- STAP du Puy-de-Dôme et services du siège régional dans un immeuble MH classé, propriété Etat – Ministère de la Culture ; cette implantation dans un hôtel particulier au coeur de la capitale régionale incarne le rôle stratégique de l'Etat en matière de conservation et de valorisation patrimoniale. Dans cet immeuble, les salles patrimoniales de réunion et de formation sont mises à disposition des autres services de l'Etat sur demande.

#### **c. Systèmes d'information et de communications**

Le SI du Ministère de la Culture est composé de deux réseaux indépendants pour les Dracs et pour les Staps, et inaccessibles hors des postes de travail fixes connectés à l'intranet ministériel. Cette organisation sécurisée empêche le déploiement complet du réseau collaboratif des services et ne permet pas aujourd'hui le télétravail. **A noter de grandes difficultés d'évolution des systèmes d'information en lien avec un nombre important de bases de données à vocation documentaires et scientifiques.** Les systèmes de visio-conférences entre les services de la Drac et avec tous les services du ministère ne sont pas encore opérationnels. Ces systèmes d'information sont gérés par un responsable informatique local à temps plein.

#### **d. Mutualisations**

La DRAC Auvergne a inscrit sa politique d'achats dans la plupart des marchés ministériels ou interministériels proposés, en lien avec les services de l'administration centrale et de la Préfecture.

L'élaboration de la paie a été mutualisée en administration centrale en 2011 ; les autres activités RH sont demeurées en local.

### **4. LA GOUVERNANCE LOCALE**

#### **a. Caractérisation des principales instances et des modes de fonctionnement au niveau régional et dans l'articulation région / département**

- **commissions organisées en interrégional :**
  - secrétariat des *commissions scientifiques "acquisition" et "restauration" des musées*, avec le

Centre-Val de Loire

- secrétariat de la *commission interrégionale de la recherche archéologique (CIRA)*
- secrétariat de la commission interrégionale danse avec Rhône-Alpes et Bourgogne
- **commissions organisées en région :**
  - - secrétariat des *fonds régionaux d'acquisition pour les musées (FRAM) et les bibliothèques*
  - secrétariat de la *commission régionale des patrimoines et des sites (CRPS)*, présidée par le Préfet de région ; **il sera sans doute nécessaire de maintenir dans un premier temps les périmètres actuels, nécessaires pour la proximité avec le territoire.**
  - *commissions départementales Objets Mobiliers (CDOM)*, présidées par le Préfet de département
  - présidence et secrétariat des *comités régionaux d'experts en théâtre et en musique*
  - présidence et secrétariat de la *commission régionale d'aide aux artistes plasticiens*
  - présidence et secrétariat de la *commission régionale d'attribution des licences d'entrepreneurs de spectacles*
  - *comité de pilotage régional de l'éducation artistique et culturelle DRAC / Rectorat / DRAAF / DRJSCS / Conseil régional / Conseils généraux*
  - *commissions départementales Nature Patrimoine et Site (CDNPS)*, dont le STAP est membre (section Sites et Paysage)

#### **b. Zoom sur le dialogue social**

Le climat général s'est apaisé, bien que la DRAC Auvergne ait connu des situations organisationnelles sensibles, avec la remise en 2014 du rapport sur l'organisation du contrôle scientifique et technique, la commande par le CHSCT d'une expertise sur les risques psychosociaux et la mise en place en 2015 d'une nouvelle organisation de la chaîne patrimoniale. Le CHSCT et CT du 1 avril ont approuvé la fusion des 2 services de la CRMH et du SCAP. Aux dernières élections professionnelles, il a été constaté une très forte mobilisation des personnels (90%) qui s'est traduit par une refonte importante de la représentation syndicale aux CT et CHSCT avec 2 élus SUD et 1 élu SNAC-FSU (plus d'élus pour la CGT). Le dialogue social peut être qualifié de bon et constructif avec les représentants des personnels. Face aux inquiétudes exprimées par l'ensemble des agents de la DRAC et des STAPs sur la réorganisation des services de la future grande région, le pôle de direction propose très régulièrement des réunions d'information générale à l'ensemble des agents, un dialogue avec les représentants élus dès qu'ils le sollicitent, une inscription de ce point à l'ordre du jour des CT et CHSCT.

#### **Conclusion**

L'enjeu majeur de ce diagnostic territorial est la mise en exergue des modalités spécifiques en DRAC Auvergne de l'application des politiques culturelles. La fusion des régions Rhône Alpes/Auvergne créera un territoire aussi peuplé que la Suisse avec une grande hétérogénéité sociale et culturelle des deux régions initiales. Les écarts quantitatifs entre l'Auvergne et Rhône-Alpes en termes de démographie, d'emploi, de taille des collectivités, d'équipements et de vie culturelle, de présence des artistes, sont en effet considérables ; ils vont de 1 à 7 au minimum, et obligent à se poser de façon cruciale la question de l'équité culturelle de traitement des territoires, au regard des différentiels de leur développement économique et de leur cohésion sociale, afin que la fusion ne se transforme pas en « absorption » .

Comment, à moyens constants mais avec un redéploiement des financements croisés sur ce grand territoire, continuer à préserver la vie culturelle des zones rurales dont la fragilité menace, si rien n'est fait, de les transformer en « zones blanches », et comment maintenir la citoyenneté par la culture et l'éducation dans les périphéries urbaines engendrées par délaissement dans les processus de métropolisation ? tels sont en tous cas les défis qui vont immédiatement apparaître devant la chaîne de responsabilité des politiques publiques de la Culture et de la communication au niveau des DRACs et qui nécessiteront le maintien à Clermont Ferrand d'un pôle régional fort avec une gouvernance stratégique au niveau d'une Direction ou d'une mission déléguée .



